Affichée le :
10/06/2014

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2014 – PROCES-VERBAL

*** * * * * * * ***

Convocation du Conseil Municipal, en date du 28 Mai 2014, **pour le Jeudi 05 Juin 2014, à 20 Heures 00,** en session ordinaire, à la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- CCPR-Commission Intercommunale des Impôts Directs
- CCPR-Commission d'Evaluation des Transferts de Charges
- Commission Communale des Impôts Directs
- Budget 2014 – Lotissement du Tumulus – DM n° 1
- Subventions aux associations
- Personnel-Services Techniques – Renfort
- Lotissement – Fixation du prix de vente
- Eglise-Contrat de Ponthaud-Avenant n° 1
- Voirie – PATA et Modernisation
- Cimetière – Mise en accessibilité
- Toiture Ecole Publique
- Terrain Tennis – Revêtement
- Salle des Sports – Eclairage
- Déclarations d'intention d'aliéner

L'an Deux Mille Quatorze, le cinq Juin, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel RENOUL,** Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**
Date de convocation du Conseil Municipal : **28 Mai 2014**

PRESENTS **:** MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Alexandra MESNIL, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mmes Pilar BINET, Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mme Laëtitia DROUIN, M. Jean-François JOLLY, Mme Pasquale BREGER, M. Michel BINET.
SECRETAIRE DE SEANCE **:** M. Cédric DEWIMILLE

****

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2014

Mme Bréger regrette que le chapitre sur la culture n'ait pas été rapporté dans le procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

N° 2014-058
CCPR-COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS *(Nomenclature ACTES 5.3)*

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Commission Intercommunale des Impôts Directs a été créée le 19 Décembre 2011 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Redon. Elle est composée de 11 membres : le Président de la CCPR et 10 commissaires. Il appartient au Conseil Communautaire, sur proposition des communes membres, de dresser une liste composée de noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Il convient donc de procéder à la désignation d'une personne destinée à devenir commissaire titulaire et une personne destinée à devenir commissaire suppléant. Ces personnes doivent :

- ✓ Etre de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne,
- ✓ Etre âgés de 25 ans au moins
- ✓ Jouir des droits civils
- ✓ Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- ➢ Désigne M. Michel TREMOUREUX, destiné à devenir commissaire titulaire et M. Pierrick destiné à devenir commissaire suppléant, au sein de la commission intercommunale des impôts directs.

N° 2014-059

CCPR-COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE*(Nomenclature ACTES 5.3)*

Le Maire informe le Conseil Municipal que la composition de la Commission Locale d'Evaluations des Transferts de Charges (CLETC) est fixée par le Code Général des Impôts. Elle est créée entre l'EPCI et les communes membres et est chargée d'évaluer les transferts de charge des communes vers la CCPR.

La CCPR a décidé d'arrêter la composition de cette commission à un représentant titulaire et un suppléant par commune membre de la CCPR –membres désignés par les Conseils Municipaux.

M. Binet souligne un manque de suivi de la part de la CCPR sur les voiries intercommunales, suite aux transferts de la voirie communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ➢ Désigne M. Michel RENOUL, titulaire et Mme Pilar BINET, suppléante pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge à la Communauté de Communes du Pays de Redon.

N° 2014-060

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS *(Nomenclature ACTES 5.3)*

Le Maire informa le Conseil Municipal que les élections municipales entraînent le renouvellement des commissions communales des impôts directs.

La commission communale, entre autres, formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles (ou qui ont fait l'objet d'un changement d'affectation ou de consistance) qui sont proposées par l'administration fiscale. Son rôle est consultatif.

Outre le Maire (ou l'adjoint délégué) qui en assure la présidence, cette commission comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La nomination des membres des commissions par le Directeur Régional des Finances Publiques doit être effectuée à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux. La liste des commissaires est proposée par le Maire et doit comporter un nombre double de membres.

Il convient donc d'établir une liste de 12 titulaires et 12 suppléants.

M. Jolly demande quels ont été les critères de choix pour l'établissement de cette liste. M. le Maire répond qu'il a tenu compte de la représentativité des différents villages, entre autres. D'autre part, les Services Fiscaux souhaitent qu'il n'y ait pas de conseillers municipaux.

M. Jolly demande également si c'est cette commission qui intervient lorsqu'un contribuable veut faire une réclamation sur le calcul de son impôt. M. le Maire lui répond que la personne doit s'adresser au Centre des Impôts.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Propose à la Direction Régionale des Finances Publiques, la liste de contribuables susceptibles de faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires	***Suppléants***
Annie AMOSSE - 4 la Glénais LANGON	Evelyne GAJOT – 21 rue des Ecureuils LANGON
Philippe GAUVIN - 2 Radineuf LANGON	Guylène LAIGLE – 2 Bernuit LANGON
Jean HEUZE – 100 Port de Roche LANGON	Pierrick PLESSIS – 1 rue des Ardoisières LANGON
Bruno PREVAIRE–8rue Hameau de Plaisance LANGON	Charles FOSSE – 1 la Lande LANGON
Guillaume LEMAIRE – 11 Grande Rue LANGON	Anne-Claire MEHA – 29 la Chapronnais LANGON
André BERTRAND – 6 Heinlée LANGON	Bernard CHEVRIER – 1 Bernuit LANGON
Paul LAMBERT – 64 la Louzais LANGON	Jean-Louis BASSIN – 17 Balac LANGON
Michel TREMOUREUX – 7imp.de la Garenne LANGON	Xavier RUAN – 41 la Gare LANGON
Françoise JALLU- 25 le Coudrais LANGON	André TRESSEL – 3 rue Saint Père LANGON
Bernard GARDELLE – 20 rue de Renac LANGON	Robert LANGLAIS – 128 la Louzais LANGON
Jean-Yves GAUVIN – 3 la Mouchais LANGON	Patrick LEHURT–18r.Cordier 35530NOYAL S/VILAINE
Chantal FOSSE – 5 avenue du Pèlerin REDON	Jacky COUANAULT- la Rohannière 35520 MELESSE

N° 2014-061

BUDGET 2014 LOTISSEMENT DU TUMULUS – DECISION MODIFICATIVE N° 1 *(Nomenclature ACTES 7.1)*

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'afin de régulariser l'imputation d'écritures au Budget 2014 du lotissement du Tumulus, la Trésorerie de Redon demande une Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote, au Budget Primitif 2014 du lotissement du Tumulus, la décision modificative n° 1 suivante :

Investissement –

Dépenses – Chapitre 010 – Article 315 – Terrains à aménager ..... - 210 430 €
Dépenses – Chapitre 040 – Article 315 – Terrains à aménager .....+ 210 430 €
Recettes – Chapitre 010 – Article 315 – Terrains à aménager .....- 60 430 €
Recettes – Chapitre 040 – Article 315 – Terrains à aménager .....+ 60 430 €

N° 2014-062

SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS *(Nomenclature ACTES 7.5)*

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Commission Communale des Affaires Scolaires, Associations, Sports et Médiathèque a étudié les demandes de subventions aux associations pour 2014. Il précise que les subventions seront versées lorsque les comptes de 2013 auront été fournis. Les associations ne demandant pas de subventions mais utilisant des équipements ou locaux communaux devront également fournir leurs comptes 2013.

Pour l'association Le Temps de Vivre qui propose des animations aux résidents de l'Hôpital de Grand Fougeray et à la MAPA de Langon, M. le Maire informe que les 100 € proposés par la Commission sont basés sur la subvention qui avait été demandée pour 2013. Mme Mesnil, Adjointe, précise que l'association Le Temps de Vivre a besoin de matériel et aimerait sensibiliser les résidents à l'informatique (Internet). M. le Maire lui demande de combien l'association aurait besoin. Mme Mesnil répond entre 200 et 300 €. Mme Bréger confirme qu'il y a beaucoup d'animations mises en place.

M. le Maire précise, par ailleurs, que, dans un premier temps, Arcades demande une subvention de 1 500 € pour les animations de l'année 2014 –subvention que la Commission des Affaires Scolaires, Associations, Sports et Médiathèque propose d'accorder. Dans un 2ème courrier, Mme Escolan, présidente d'Arcades explique le projet, en collaboration avec les Anciens Combattants et la Commune, de mettre en place des animations à l'occasion du centenaire de la Guerre 14/18 et que dans ce cadre-là, une somme de 460 € serait nécessaire à ce stade de l'avancement du projet. M. le Maire propose d'accorder une subvention à titre exceptionnel de 500 €, pour cette manifestation et de réétudier ce montant à la hausse si nécessaire.

En ce qui concerne le Foyer des Jeunes qui est actuellement en sommeil, M. le Maire rappelle qu'un arrêté de fermeture pour le local a été pris en 2004 et qu'il faut qu'il soit réhabilité. Cependant, des locaux peuvent être trouvés en fonction des besoins.

M. Binet propose qu'une somme de 20 000 € étant inscrite au Budget 2014, une subvention pourrait être votée pour les associations n'ayant pas encore déposé de dossier et versée lorsque les comptes seraient déposés. M. le Maire répond qu'il sera possible au Conseil Municipal d'étudier les dossiers au fur et à mesure de la réception des dossiers afin de voter une subvention correspondant aux projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions 2014 suivantes :

Nom de l'Association	***Subention 2014***	***Observations***
Espérance Langon		
Club des Ajoncs d'Or Langon		
Foyer des Jeunes Langon		
Comité des Fêtes Langon		
Amicale Laïque Langon	450.00 €	
APE Ecole Léo Ferré	1 400.81 €	
APE Ecole St Marcellin	1 478.02 €	
OGEC Ecole St Marcellin (Informatique)	582.60 €	
Arcades Langon	2 000.00 €	Dont 500 € à titre exceptionnel
ACCA (Chasse) Langon	150.00 €	
ACCA Langon (lutte contre ragondins)		
Tennis Club de Basse Vilaine		
As. Le Temps de Vivre (Hôpital Gd Fougeray)	300.00 €	
Association Maires d'Ille-et-Vilaine	547.54 €	
Communes Patrimoine Rural	2 196.00 €	

- Précise que les subventions seront versées aux associations lorsque celles-ci auront déposé le résultat de leurs comptes 2013.
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

N° 2014-063
LOTISSEMENT COMMUNAL DU TUMULUS – VENTE DES LOTS
FIXATION DU PRIX DE VENTE *(Nomenclature ACTES 7.10)*

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que 187 379.39 € HT de dépenses ont été engagées pour le lotissement du Tumulus dont 57 400 € d'estimation du terrain. Le lotissement comprend 730 m² de voirie et espaces verts et 5 398 m² de surfaces privatives.

La commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement propose de fixer le prix de vente du lotissement à .26.67 € HT (32 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Afin de proposer un prix attractif, fixe le prix de vente des lots du lotissement à 32 € TTC (26.67 € HT) le m², avec le détail figurant ci-dessous :

Lots	Surface en m²	Prix TOTAL	
		Prix HT	Prix TTC
Lot n° 1	624	16 642.08 €	19 970.50 €
Lot n° 2	639	17 042.13 €	20 450.56 €
Lot n° 3	601	16 028.67 €	19 234.40 €
Lot n° 4	830	22 136.10 €	26 563.32 €
Lot n° 5	813	21 682.71 €	26 019.25 €
Lot n° 6	584	15 575.28 €	18 690.34 €
Lot n° 7	673	17 948.91 €	21 538.69 €
Lot n° 8	634	16 908.78 €	20 290.54 €
SUPERFICIE TOTALE	**5 398**	**143 964.66 €**	**172 757.60 €**

- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

N° 2014-064
EGLISE-CONTRAT DE MAITRISE DE PONTHAUD
AVENANT N° 1*(Nomenclature ACTES 1.6)*

Le Maire informe le Conseil Municipal de la modification de la société Maupeu, cotraitant de l'EURL de Ponthaud, architecte chargé du sauvetage de l'église. Le Cabinet MAUPEU change de dénomination et de statut : il devient EURL E.C.P. Aucune incidence financière sur le montant du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 .au Contrat de Maîtrise d'œuvre passé avec l'EURL de Ponthaud.
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

N° 2014-065
VOIRIE-POINT A TEMPS AUTOMATIQUE *(Nomenclature ACTES 1.1)*

Le Maire donne connaissance du résultat de la consultation lancée pour la fourniture et l'application de 20 tonnes de point à temps automatique sur les routes communales.

Entreprises	*Montant HT*	*Montant TTC*	*Observations*
Parc Départemental	17 000.00 €	20 400.00 €	Compacteur sans chauffeur
Lemée-St Dolay	16 400.00 €	19 680.00 €	
SCREG	21 000.00 €	25 200.00 €	
Sauvager TP	17 360.00 €	20 832.00 €	Pas de détail sur nbre de chauffeurs

La commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement propose de retenir l'entreprise LEMEE de St Dolay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Retient la proposition de l'entreprise LEMEE LTP ZA la Souche 56310 SAINT DOLAY, pour la fourniture et la mise en œuvre de 20 tonnes de PATA, pour le prix de 16 400 € HT (19 680.00 € TTC).
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

N° 2014-066
VOIRIE-MODERNISATION 2014 *(Nomenclature ACTES 1.1)*

Le Maire donne connaissance du résultat de la consultation lancée pour la modernisation 2014 de la voirie communale. Le programme porte sur des portions de routes à Port de Roche, Musson et la Chapronnais.

Entreprises	*Montant HT*	*Montant TTC*	*Observations*
SCREG Ouest	71 098.00 €	85 317.60 €	
SAUVAGER	76 723.55 €	92 068.26 €	

Une couche d'accrochage est incluse dans les prix ci-dessus.

La commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement propose de retenir l'entreprise SCREG Ouest.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Retient la proposition de l'entreprise SCREG RENNES-Etablissement de COLAS CENTRE OUEST 33 avenue du Général de Gaulle 35532 NOYAL SUR VILAINE Cédex, pour la modernisation des portions de routes ci-dessus, pour le prix de 71 098 € HT (85 317.60 € TTC).
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

N° 2014-067
CIMETIERE – MISE EN ACCESSIBILITE *(Nomenclature ACTES 1.1)*

Le Maire donne connaissance du résultat de la consultation lancée les travaux d'accessibilité des allées principales du cimetière.

Entreprises	*Montant HT*	*Montant TTC*	*Observations*
SCREG Ouest	43 100.00 €	51 720.00 €	Avec constat d'huissier
SAUVAGER	39 018.00 €	46 821.60 €	Avec constat d'huissier

La commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement propose de retenir l'entreprise SAUVAGER de Châteaubriant.

Mme Bréger précise qu'elle vote contre ce projet pour une question de priorité, que l'accessibilité de la bibliothèque, de la Poste passe avant le cimetière : il y a davantage de personnes à mobilité réduite à se rendre à la bibliothèque ou à la Poste qu'au cimetière. M. le Maire répond que l'accessibilité des bâtiments est soumise à l'avis des Bâtiments de France et demande donc plus de temps.

M. Jolly vote également contre le projet tel que présenté parce qu'il pense que les études n'ont pas été assez poussées et qu'il existe certainement d'autres solutions techniques comme un trottoir en stabilisé avec 1 géotextile. M. le Maire et M. Plessis répondent qu'il faut tenir compte du passage des camions qui interviennent et qui doivent avoir accès aux tombes et qu'il faut donc des allées suffisamment larges.

La commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement propose de retenir l'entreprise SAUVAGER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 voix contre (Mme Bréger et M. Jolly) :

- Retient la proposition de l'entreprise SAS SAUVAGER TP rue de Tugny BP 29 44141 CHAEAUBRIANT Cédex, pour les travaux d'accessibilité des allées principales du cimetière, pour le prix de 39 018 € HT (46 821.60 € TTC).
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

N° 2014-068
ECOLE LEO FERRE – TOITURE DE LA PARTIE HAUTE *(Nomenclature ACTES 1.1)*

Le Maire donne connaissance du résultat de la consultation lancée pour le remplacement de la toiture de la partie haute de l'école Léo Ferré.

Entreprises	*Montant HT*	*Montant TTC*	*Observations*
Moison Couverture SARL-Messac	9 733.20 €	11 679.84 €	
JMF Couverture-Massérac	8 619.50 €	10 343.40 €	
LCB – Bain de Bgne	8 162.90 €	9 795.48 €	

La commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement propose de retenir l'entreprise LCB de Bain de Bretagne. Les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Retient la proposition de l'entreprise LCB 26 rue de la Seine ZA Château Gaillard 35470 BAIN DE BRETAGNE, pour la réfection de la toiture de la partie haute de l'école Léo Ferré, pour le prix de 8 162.90 € HT (9 795.48 € TTC).
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

N° 2014-069
TERRAIN DE TENNIS EXTERIEUR - REVETEMENT *(Nomenclature ACTES 1.1)*

Le Maire donne connaissance du résultat de la consultation lancée pour la régénération du terrain de tennis extérieur sur la zone de loisirs.

Entreprises	*Montant HT*	*Montant TTC*	*Observations*
Envirosport d'Amiens*	11 866.00 €	14 239.20 €	Garantie 5 ans
Entreprise PLESSIS Pierrick	18 123.20 €	21 747.84 €	Pas d'agrément

**Il s'agit de la régénération de la surface de jeu du court extérieur, conformément aux dispositions du Plan Qualité Tennis, référentiel approuvé par la Fédération Française de Tennis.*

Mme Bréger demande combien de temps était garanti le précédent revêtement. M. le Maire et M. Couanault répondent qu'il ne s'agissait pas d'un revêtement mais d'une peinture et qu'un champignon était apparu.

La commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement propose de retenir l'entreprise Envirosport d'Amiens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Retient la proposition d'ENVIROSPORT Entreprise Chemin des Vignes CS 29008 80094 AMIENS Cédex, pour la mise en œuvre d'un revêtement sur le terrain de tennis extérieur, pour le prix de 11 866 € € HT (14 239.20 € TTC).
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

N° 2014-070
SALLE DES SPORTS - ECLAIRAGE *(Nomenclature ACTES 1.1)*

Le Maire donne connaissance du résultat de la consultation lancée pour l'éclairage de la salle des sports. Les 2 propositions incluent une étude qui prévoit la possibilité d'éclairer la salle en plusieurs parties.

Entreprises	*Montant HT*	*Montant TTC*	*Observations*

Caillot-Potin	21 468.00 €	25 761.60 €	
Gergaud	19 033.76 €	22 840.51 €	

La commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement propose de retenir de l'entreprise Gergaud de Redon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Retient la proposition de la SARL GERGAUD rue Marcel Quercia 35606 REDON, pour le changement complet de l'éclairage de la salle de sports, pour le prix de 19 033.76 € HT (22 840.51 € TTC).
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

N° 2014-071

PERSONNEL SERVICES TECHNIQUES - RENFORT *(Nomenclature ACTES 4.2)*

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un agent des services techniques est en arrêt de travail depuis le 11 février dernier. Un remplaçant a été recruté à compter du 12 Mai et jusqu'à la fin de l'arrêt maladie de l'agent titulaire.

Afin de faire face à la surcharge de travail aux services techniques, il serait bon de pouvoir recruter un agent en renfort.

La commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement propose de donner pouvoir au Maire pour recruter un agent en renfort aux Services Techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne tout pouvoir au Maire pour recruter un agent en renfort aux services techniques (surcharge de travail, congés), en fonction des besoins.
- Précise que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 330.

N° 2014-072

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER *(Nomenclature ACTES 2.3)*

Le Maire donne connaissance des déclarations d'intention d'aliéner présentées par :

- ✓ Présentée par Me LE COULS/TROUVELOT, notaires à Bain de Bretagne, agissant pour le compte de Monsieur PANAGET Christian et Madame ROUAULT Annie, pour la vente de la propriété sise 6 le Chatillon, cadastrée section ZR n° 96, d'une superficie totale de 12 860 m² (maison et terrain).
- ✓ Présentée par Me BOISSIERE-BON, notaires à Plaintel (22), agissant pour le compte de Monsieur Bernard KERAVEL, pour un échange des biens et droits immobiliers d'une valeur de 16 666.66 €, sis rue des Demoiselles, cadastrée section ZS n° 187, d'une superficie totale de 30a78ca contre le 1/3 en nue-propriété du même immeuble, de M. Philippe KERAVEL.
- ✓ Présentée par Me BOISSIERE-BON, notaires à Plaintel (22), agissant pour le compte de Monsieur Philippe KERAVEL, pour un échange des biens et droits immobiliers d'une valeur de 16 666.66 €, sis rue des Demoiselles, cadastrée section ZS n° 187, d'une superficie totale de 30a78ca contre le 1/3 en nue-propriété du même immeuble, de M. Bernard KERAVEL.

Il précise que les 2 dernières DIA sont arrivées le matin même au secrétariat et qu'afin d'éviter le problème rencontré par une DIA reçue entre l'envoi des convocations et la réunion du 10 Avril dernier et suite au courrier du groupe minoritaire au sujet de l'ordre du jour de cette réunion, il est prévu d'inscrire systématiquement le sujet « Déclarations d'Intention d'Aliéner » à chaque convocation. Ceci permettra de ne pas retarder des ventes.
M. le Maire rappelle qu'il n'a pas les prérogatives pour répondre aux DIA, contrairement à ce qui se dit dans la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas faire jouer son droit de préemption, pour les dossiers ci-dessus.

Par ailleurs, M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils sont d'accord pour ajouter « Questions diverses » à l'ordre du jour des convocations du Conseil Municipal afin de traiter des questions urgentes. Chaque conseiller peut demander des informations au Maire sur les questions à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord sur ce point.

INFORMATIONS

Eglise :

- Courrier de Monsieur Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques : suite aux importantes fissures constatées sur les maçonneries de l'abside et des absidioles il propose qu'une étude détaillée soit rapidement faite sur ces pathologies en surveillant leur évolution.

CCAS :

- Réunion du CCAS prévue le Mercredi 02 Juillet à 18h00.

Elections sénatoriales – Elections des délégués :

La ½ du Sénat sera renouvelée le 28 Septembre 2014. Les sénateurs sont élus au suffrage indirect, pour 6 ans, par 1 collège de « grands électeurs » formé d'élus locaux. Ainsi, les conseils municipaux sont impérativement convoqués le vendredi 20 Juin afin de désigner leurs délégués et suppléants.

Pour Langon, le nombre de délégués est fixé à 3 et le nombre de suppléants à 3. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, adjonction, radiation ou modification de l'ordre de présentation. La liste figurant sur le bulletin de vote peut être incomplète.
Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Prochain Conseil Municipal : le Vendredi 20 Juin à 20h00.

Conseil Municipal de Juillet : le 10

Commission des Affaires Scolaires, Sports, Associations et Médiathèque : le Jeudi 19 Juin (heure à préciser)

Foire à tout :

Organisée le dimanche 8 juin, conjointement par les 2 écoles.

Balade Méli-Mélo :

- Organisée par Arcades : Marche, pauses musicales et grignotage, le samedi 14 Juin (départ à 18h place de l'église).

Feu d'artifice :

- Feu d'artifice organisé par les Communes de Langon, Ste Anne et les Comités des Fêtes des 2 communes, le Dimanche 13 Juillet au soir.

Formation des élus :

M. le Maire informe le Conseil Municipal informe les élus qu'il travaille sur la formation des élus, dans le cadre de la mutualisation au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Redon. D'autre part, il a demandé à l'ARIC de lui fournir un programme de formations, sachant que les frais de formation, de déplacement et éventuellement d'hébergement son pris en charge par la commune dans la limite réglementaire et des crédits inscrits au Budget.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21heures30.
Les délibérations n° 2014-058 à 2014-072, prises par le Conseil Municipal au cours de la séance du 05 Juin 2014, sont inscrites sur le présent registre.

M. RENOUL	**G. COUANAULT**	**E. PLESSIS**	**M. GAUVIN**
A. MESNIL	**P. MARCHAND**	**JY BRETEL**	**P. GERARD**
P. BINET	**MA BASSIN**	**C. DEWIMILLE**	**L. DROUIN**
JF JOLLY	**P. BREGER**	**M. BINET**	